



Décision JMK/CDL/KL n° 2015/28

DELEGATION DE SIGNATURE

Le Directeur du Nouvel Hôpital de Navarre à Evreux,

Vu, le code de la santé publique, et notamment ses articles L.6143-7, D.6143-33 à 35 ;

Vu l'arrêté de la Ministre de la Santé de la Jeunesse et des Sports nommant Monsieur Jean Marc KILLIAN, Directeur du Centre Hospitalier Spécialisé à Evreux en date du 26 décembre 2007,

Vu le procès verbal d'installation de Monsieur Jean-Marc KILLIAN en date du 14 janvier 2008,

Vu la décision n°2015/15 portant délégation de signature de M. Jean-Marc KILLIAN à Monsieur Jean-Michel CAUVIN, Directeur Adjoint chargé de la Direction des services Economiques, Techniques et Logistiques,

Vu la décision administrative nommant Madame Sonia BUSSON en tant qu'Attachée d'Administration Hospitalière en date du 31 mars 2008,

Vu la décision administrative nommant Madame Mariannick SINOIR en tant qu'Adjoint des Cadres Hospitaliers en date du 1^{er} août 2014,

Vu l'organigramme de la Direction des Services Economiques, Techniques et Logistiques.

ARRETE

Article 1er :

En cas d'absence ou d'indisponibilité de Monsieur Jean-Michel CAUVIN, Directeur Adjoint chargé de la Direction des Services Economiques, Techniques et Logistiques et de Madame Sonia BUSSON, Attachée d'Administration Hospitalière, la délégation de signature qui leur est respectivement conférée par décision n°2015/15 est accordée à Madame Mariannick SINOIR, Adjoint des Cadres Hospitaliers à la Direction des Services Economiques, Techniques et Logistiques.

Article 2 :

La délégation a pour effet de lui permettre de signer, dans la limite de ses attributions, les courriers administratifs ainsi que les demandes de fournitures courantes, la correspondance courante avec les fournisseurs, les bons de commande de classe 6, les factures pour service fait et les factures urgentes relevant de la Direction des Services Economiques, Techniques et Logistiques.

www.nouvel-hopital-navarre.fr

Article 3 :

Les courriers et décisions doivent porter la mention « Pour le Directeur et Par Délégation ».

Article 4 :

La présente décision prend effet à compter de la date de signature.

Elle peut être retirée à tout moment.

Elle sera dûment communiquée au Conseil de Surveillance du Nouvel Hôpital de Navarre et publiée au RAA de la Préfecture de l'Eure.

Fait à Evreux, le 07 mai 2015

Le Directeur,

Mariannick SINOIR



Jean-Marc KILLIAN

Original de la décision transmise à :

- Le Trésorier Principal
- L'intéressée
- Dossier délégation de signature

Copie :

- Dossier carrière de l'agent
- Chrono direction
- Services Financiers